

"Paul Collowald: D'azur et de joie - Contribution à l'histoire du drapeau et de l'hymne de l'Europe" dans Revue d'Alsace (1999)

Légende: Dans un article paru en 1999 dans la Revue d'Alsace, Paul Collowald, ancien correspondant du quotidien français Le Monde à Strasbourg puis directeur de l'Information à la Commission européenne de 1973 à 1981 et directeur général de l'Information au Parlement européen de 1981 à 1988, livre son témoignage sur l'adoption du drapeau et de l'hymne européens.

Source: Revue d'Alsace. 1999, n° 125. Colmar: Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace. ISSN 0181-0448. "D'azur et de joie: contribution à l'histoire du drapeau et de l'hymne de l'Europe", auteur:Collowald, Paul , p. 199-210.

Copyright: (c) F.S.H.A.A 2000-2008

URL:

http://www.cvce.eu/obj/paul_collowald_d_azur_et_de_joie_contribution_a_l_histoire_du_drapeau_et_de_l_hymne_de_l_europe_dans_revue_d_alsace_1999-fr-4dae6d56-9d49-47ad-b408-81770cc1218d.html

Date de dernière mise à jour: 17/09/2014

D'azur et de joie Contribution à l'histoire du drapeau et de l'hymne de l'Europe

Paul COLLOWALD

La Revue d'Alsace tient à s'associer au cinquantième anniversaire du Conseil de l'Europe, en mettant l'accent sur le rôle qu'a joué notre région dans la mise en place des institutions communautaires et dans la genèse d'un imaginaire européen riche de symboles.

Le témoignage inédit de Paul Collowald projette un jour nouveau sur l'adoption de la bannière européenne et sur les conditions dans lesquelles la 9^e symphonie de Beethoven est devenue l'hymne de l'Europe.

L'hymne européen ? Vous connaissez ? « Bien sûr. Il s'agit du dernier mouvement de la Neuvième Symphonie de Ludwig van Beethoven ! » C'est la réponse que vous obtiendriez sans doute auprès d'une part importante de la population des 15 pays de l'Union Européenne, voire des citoyens d'autres pays membres du Conseil de l'Europe. Même constatation, dans l'évocation du drapeau européen, désormais popularisé à l'occasion de nombreuses manifestations relayées par les médias.

Si, toutefois, la curiosité vous prenait d'en savoir un peu plus, par exemple, sur les origines et sur les circonstances des « décisions » officielles, bref, quand ? où ? par qui ?, vous seriez étonnés des péripéties diverses qui ont émaillé cette Histoire.

En essayant de la reconstituer, je me suis trouvé, en fait, devant une série d'histoires, comportant certes des jalons très solides (des décisions formelles), mais aussi des variantes, selon tel ou tel interlocuteur. Ainsi, à côté de réponses prudentes et de souvenirs lointains - au sujet de l'Hymne -, on pouvait percevoir de la perplexité ou des soupirs, ce qui n'est pas incongru dans une partition musicale, mais complique un peu les choses, puisque le « soupir », ayant la légèreté d'une virgule, équivaut à un silence, me semble-t-il.

Essayons de dépasser soupirs et silences pour conter les étapes de la création du drapeau et l'histoire de cet hymne, qui se joue de plus en plus, mais généralement sans texte, ce qui nous fait tout de suite subodorer les difficultés rencontrées. Voilà donc un premier constat : l'absence d'un texte qui, dans les différentes langues officielles, permettrait à l'Hymne européen d'être chanté en de nombreuses circonstances. Certes, le texte original du thème de « l'Ode à la Joie » de Schiller existe. Ecrit par un poète, il est d'ailleurs très beau, mais réduit à une langue, son utilisation reste assez limitée.

A-t-on songé à résoudre ce problème particulier et, d'une manière générale, à quel moment, cet extrait du 4^e mouvement de la 9^e Symphonie est-il devenu l'Hymne européen ? Par ailleurs, certains lecteurs, davantage intéressés par le drapeau, se souviendront peut-être de tel ou tel écho paru dans la presse, liant les origines de ce symbole à des explications politiques ou religieuses, parfois assez fantaisistes. Du coup, ils sont, eux aussi, restés sur leur faim !

Non pas pour faire languir le lecteur mais, par souci de précision, j'ai voulu consulter le *Dictionnaire des Symboles*¹. Imprégné de l'idée d'un lien, de mieux en mieux perçu, entre les réalités de la construction européenne et les symboles proposés aux citoyens en quête d'identité européenne, j'étais soucieux de trouver des réponses susceptibles d'éclairer notre lanterne. Or, de l'Abeille au Zodiaque se succèdent, par ordre alphabétique, plus de mille six cents articles rédigés par une équipe de spécialistes, mais point d'hymne, ni de drapeau ; et donc, pas de référence européenne à ce propos ! Après le premier moment de déception, la date de parution de la première version (1969) et celle de la nouvelle édition (1982) pourraient expliquer l'absence de « nos » deux symboles. La préface des auteurs nous donne un certain espoir : « ce dictionnaire constitue un inventaire toujours inachevé », précisent-ils. Et d'ajouter : « symboliser, c'est, en quelque sorte, à un certain niveau, vivre ensemble ». Mais n'anticipons pas, car la prise en compte d'une Europe en voie d'unification avec l'Euro, ainsi que de la chute du Mur de Berlin, de la désagrégation de l'URSS et de la Yougoslavie, de la mondialisation, etc., cette prise en compte va peut-être se réaliser dans la nouvelle

édition, au début du siècle prochain. Au mot « monnaie », qui existe déjà dans le dictionnaire, pourraient donc s'ajouter enfin, « hymne » et « drapeau », illustrant l'idée que les symboles doivent répondre à une prise de conscience plus nette, « tirant » en quelque sorte cette communauté de destin.

Reprises dans les publications officielles et éclairées par quelques entretiens personnels, plusieurs dates significatives sont désormais bien établies. En nouant cette gerbe de décisions et d'anecdotes - s'échelonnant sur une quarantaine d'années -, j'aimerais faire deux constatations :

- 1) le drapeau européen et l'Hymne européen ont progressé ensemble ;
- 2) les Institutions européennes et les Etats membres ont fini par jouer « l'unité ».

Avant d'entrer dans le détail, en remontant le temps, constatons au moins le consensus sur une date, celle du *29 mai 1986*.

A dire vrai, cette date fut le résultat d'une série de circonstances marquées par le télescopage entre des impératifs de calendrier, des contraintes institutionnelles et des disponibilités de personnalités européennes à l'agenda chargé. Initialement, l'idée était de mettre en œuvre, avec un certain éclat, les décisions du Conseil Européen de la Communauté européenne concernant l'utilisation des deux grands symboles : le *drapeau* et *l'hymne*. Une date idéale semblait être le *9 mai*, anniversaire de la Déclaration Schuman de 1950, d'en faire la « journée Européenne » et de prolonger² les festivités européennes jusqu'au *29 juin*, date du 100^e anniversaire de la naissance de Robert Schuman.

La Direction Générale de l'Information de la Commission européenne travaillait d'ailleurs avec intensité sur un tel schéma, en collaboration avec la Direction Générale de l'information du Parlement Européen, ainsi qu'avec l'ensemble des Bureaux d'Information des deux institutions dans les douze capitales. Premier avatar du calendrier 1986, le *9 mai* était un vendredi, lendemain du jeudi de l'Ascension. Avec un « pont » aussi solide, il n'était pas raisonnable d'envisager, à une telle date, une cérémonie officielle et populaire. Deuxième complication, la semaine suivante, du 12 au 16 mai, le Parlement Européen tenait sa session plénière à Strasbourg et l'on voyait mal la Commission lancer une « opération européenne » de cette envergure, à Bruxelles, au même moment. Comme une peau de chagrin, les possibilités se rétrécissaient, d'autant que les engagements des trois Présidents Jacques Delors (Commission), Pierre Pflimlin (Parlement) et M. Van Den Broeck (Conseil) se trouvaient déjà être assez nombreux pour la seconde moitié de mai. Finalement, le dernier jeudi du mois fut retenu, les Présidents des deux institutions principalement engagées se trouvant libres, le Président en exercice du Conseil se faisant représenté par son Ambassadeur.

Ainsi, le *29 mai 1986*, le Chœur des Communautés européennes chanta l'Hymne européen, avec enthousiasme et fierté, conscient de la portée de la cérémonie officielle qui consacrait l'adoption du *drapeau* européen et de *l'Hymne* européen, les *deux* symboles désormais reconnus par *toutes* les Institutions européennes de Bruxelles, de Luxembourg et de Strasbourg.

C'est M. Ripa di Meana qui avait ouvert la cérémonie devant le Berlaymont. Accompagné d'une délégation d'enfants des Ecoles Européennes, le Commissaire en charge de l'Information et de la Culture avait porté le drapeau européen vers le treizième mâât préparé à cet effet, à côté des douze drapeaux nationaux. Avant de le hisser, Jacques Delors avait prononcé une vibrante allocution, suivie de celle de Pierre Pflimlin, évoquant Robert Schuman, dont ce serait bientôt le 100^e anniversaire, ainsi qu'Altiero Spinelli, qui venait de mourir. L'Ambassadeur néerlandais Rutten prononça ensuite quelques mots au nom du Président en exercice du Conseil.

De ces instants émouvants, j'ai gardé un souvenir très précis. La pluie venait de cesser, le ciel passait lentement au bleu et, sous un soleil timide, le drapeau s'élevait lentement sous les applaudissements de l'assistance composée des enfants des Ecoles européennes et de fonctionnaires venus des proches bâtiments communautaires, des personnalités invitées et des passants intrigués, puis intéressés. Comme l'avait précisé le programme « pendant l'envoi des couleurs européennes, l'orchestre joue un arrangement de l'Hymne à la Joie, repris ensuite par les chœurs des Communautés dans sa version originale ».

Petite touche médiatique, et clin d'œil à l'actualité, Sandra Kim, la toute jeune lauréate belge du concours 1986 de l'Eurovision, interpréta avec conviction sa chanson « J'aime la vie », tandis qu'un lâcher de ballons clôturait la cérémonie. Et pendant que la foule se dispersait, j'entendais autour de moi quelques experts s'interroger sur les prochaines initiatives pouvant comporter une utilisation de ces symboles d'identité européenne : par exemple, comment être présent aux prochains Jeux Olympiques de 1992 ? Comment aller sur le terrain, jusqu'aux enfants des écoles ? etc.

Les deux symboles officiellement lancés à Bruxelles le 29 mai 1986, nous sont venus incontestablement, l'un et l'autre, de *Strasbourg*, du Conseil de l'Europe. Pour le drapeau, il faut remonter au 8 décembre 1955 ; pour l'*Hymne*, la première *utilisation officielle* date de la cérémonie de la pose de la première pierre du futur Palais de l'Europe, le 15 mai 1972, mais, le 21 janvier, lors de la visite du Premier Ministre Heath, l'*Hymne* aurait déjà été joué en avant-première. Laissons donc aux historiens le soin d'apporter quelques précisions supplémentaires et contentons-nous pour l'heure de rappeler quelques faits incontestés que les souvenirs de certains témoins peuvent encore utilement éclairer.

Le drapeau

En ce printemps 1999, l'historien Michel Dumoulin, professeur à l'Université catholique de Louvain, vient de publier une remarquable biographie de Paul-Henri Spaak³, véritable somme, mais elle ne pouvait évidemment pas reprendre les nombreuses boutades de l'homme d'Etat belge. Or, je me souviens de l'une d'entre elles, qui pourrait nous servir de prologue à l'histoire du drapeau...

« *Se choisir un drapeau ? C'est une question apparemment simple, mais en réalité extrêmement délicate, le type de problème sur lequel on se casse le nez... Vous êtes pressés ? Vous avez raison de l'être, mais ici, il faut se hâter lentement. Vous croyez pouvoir brûler les étapes ! Vous me devez un dîner par session pendant laquelle l'emblème ne sera pas adopté !* ». Cette intuition du premier Président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe devait se révéler très juste, car il fallut cinq ans pour y arriver !

En vérité, l'humour de Paul-Henri Spaak se nourrissait aussi des réalités et des rivalités qu'il connaissait et qu'il fallait d'abord surmonter. Ainsi, l'existence de deux drapeaux « européens » pouvait, soit compliquer, soit simplifier les choses... Les partisans de l'Union paneuropéenne de Richard Coudenhove-Kalergi avaient comme symbole un cercle jaune frappé d'une croix rouge sur fond bleu, tandis que les militants du Mouvement européen s'étaient ralliés aux couleurs de Duncan Sandys, gendre de Winston Churchill. Le drapeau comportait un grand « E vert » sur fond blanc, symbole que devait assez rapidement disqualifier l'ironie de Paul Reynaud qui s'interrogeait avec une fausse innocence : « Ne dirait-on pas un caleçon séchant dans un pré ? ». Bref, il fallait chercher à faire du neuf et du raisonnable, s'inspirer des conseils de comités d'experts et être à l'écoute des propositions venues aussi bien de simples citoyens que d'artistes et d'héraldistes expérimentés⁴.

Pour ma part, j'ai retrouvé dans mes cartons les premiers numéros de *Saisons d'Alsace*, revue qu'avait fondée Antoine Fischer un an plus tôt. Au sommaire du n° 3 (1950), on relève un article avec deux signatures : Paul M.-G. Lévy, Directeur des Services d'informations du Conseil de l'Europe et Paul Martin, Conservateur-adjoint des Musées de la ville de Strasbourg ! Il s'agit, en fait, d'une étude approfondie intitulée « Un drapeau pour l'Europe », comportant des précisions fort intéressantes sur la manière d'aborder la diversité des drapeaux existants et de concevoir un emblème original, s'appuyant nécessairement sur le passé mais qui peut servir de point de départ à une création nouvelle. Le résultat de cette collaboration prenait visiblement en compte « *le rôle particulier dévolu à la ville de Strasbourg comme siège du Conseil de l'Europe* ». Je reprends fidèlement le texte de cet article : « *Le nouvel emblème pourrait être défini comme suit : soie blanche à la croix verte, chargée au centre des armes de la ville de Strasbourg, ce qui, en termes héraldiques, se traduit ainsi : d'argent à la croix de sinople portant au centre un écu d'argent à la bande de gueules* ».

Il est bien naturel que, dans ce foisonnement de suggestions, quelques personnes ont pu s'autoproclamer « père » du drapeau européen ! J'ai lu, à ce sujet, plusieurs récits approximatifs et parfois assez farfelus, allant du *Canard enchaîné* aux numéros spéciaux de publications plus austères. Il se trouve que la cheville

ouvrière, dans la réalisation de ce projet, est incontestablement Paul M.-G. Lévy, le Directeur de l'Information de l'époque, que de nombreux Strasbourgeois ont connu durant son long séjour dans la capitale alsacienne⁵.

Aujourd'hui, il doit rester de rares témoins, soient d'anciens fonctionnaires du Conseil de l'Europe, soient quelques journalistes du petit groupe des premiers accrédités, dont je faisais partie. C'est ainsi qu'un jour, dans l'une de nos rencontres hebdomadaires, Paul M.-G. Lévy nous annonça tout de go : « Venez, j'ai une surprise pour vous, ce matin ». Sur une longue table s'étaient de nombreux drapeaux et esquisses, combinant des couleurs et des signes (blasons, étoiles, croix, triangles, etc.). En fait, nous nous trouvions en face d'une sorte de puzzle et nous comprenions bien que cette table, chargée de culture et d'histoire, illustrait bien l'embarras de Paul M.-G. Lévy et annonçait la longue marche qui devait le conduire un jour... aux étoiles !

Pour commencer, il fallait procéder par élimination; soit en jouant sur les couleurs des drapeaux existants (tricolore ? avec ou sans signe ?), soit en jouant sur des symboles susceptibles de porter une « identité » européenne, sans heurter personne. La quadrature du cercle ?

Paul M.-G. Lévy n'était qu'au début de ses peines et l'actualité européenne, 50 ans plus tard, montre toujours la complexité de notre histoire et la charge émotionnelle des symboles, puisque, pour la Turquie par exemple, la croix ne pouvait être envisagée dans le drapeau d'une institution à laquelle elle appartenait.

Avec une proposition de Salvador de Madariaga, on touchait déjà à l'idée des étoiles, mais le dispositif paraissait assez compliqué à réaliser, les étoiles se révélant trop nombreuses, tandis qu'à l'autre bout du monde, un Allemand émigré au Japon suggérait une étoile sur champ d'azur. Pas de chance, c'est le drapeau du Congo belge.

« On brûle », me direz-vous, comme dans les devinettes de notre enfance. Certes, on commence à s'accrocher aux étoiles, et on s'approche de la future couleur : le bleu, par éliminations successives. Mais, le bleu et les étoiles, comment les disposer ? Question à 1 000 dollars ! Et même plus, parce qu'aux yeux de Paul M.-G. Lévy, il ne s'agissait pas de faire plaisir aux marchands de drapeaux, en changeant le nombre des étoiles à la manière américaine, (en fonction des Etats membres) ; non, il fallait essayer de fixer, une fois pour toutes, le nombre des étoiles.

La plupart de nos lecteurs ne peuvent pas se souvenir du contexte politique, au début des années 1950, en particulier des difficultés du « problème de la Sarre » a propos duquel Robert Schuman, Ministre des Affaires étrangères, promoteur de la réconciliation franco-allemande, devait d'ailleurs subir les pires insultes de la part de ses adversaires politiques. Or, pour le drapeau, l'esquisse d'un compromis semblait se dessiner, peu avant Noël 1952, et il fut soumis aux Délégués des Ministres. Le dessin comportait 15 étoiles sur fond bleu et avait de quoi séduire. Hélas, ce chiffre de 15 signifiait (en mai 1951, la République fédérale d'Allemagne était devenue le 14^e membre) que l'on incluait la Sarre comme 15^e - ce qui correspondrait à une « entité politique indépendante » -, impossible à faire admettre par Bonn. « Prenons alors 14 étoiles », proposa un diplomate. « Pas question », répondent la France et la Sarre dont on aurait ainsi nié le statut spécifique. Alors « 13 » ? Cela porte malheur, rappelle un autre. Allait-on échouer une fois de plus ? Experts, diplomates et parlementaires se remettent à l'ouvrage et, après avoir exploré les étoiles, on reprend l'idée des cercles, des cercles qui s'enlacent ; on tourne en rond, et on se prend les pieds dans le dessin des « anneaux olympiques ». Bref, il faut encore reporter la décision...

Léon Marchal, le Secrétaire général qui avait succédé à Jacques-Camille Paris, commence à trouver qu'il faut mettre fin à ces débats stériles : « Vous ne voulez pas de 15, ni de 14, ni de 13, ni des 10 fondateurs, (car cela semblerait exclure les suivants), alors pourquoi pas 12 ? Et, s'il n'y a pas d'objection politique, M. Paul M.-G. Lévy pourrait peut-être, de surcroît, nous fournir une explication satisfaisante ? ». Ainsi interpellé, le Directeur de l'information ne se laissa pas démonter et répondit avec à-propos : « Parfaitement. Comme les 12 signes du Zodiaque représentent l'univers entier, douze étoiles peuvent représenter l'Europe entière. L'Europe en deçà et au-delà du Rideau de fer, en deçà et au-delà des Pyrénées. Et puis, il y a douze heures du jour, douze mois de l'année, douze apôtres ; 12, c'est la perfection et la plénitude ». Il me semble

que l'on s'arrêta à cette énumération, car, sans vouloir être exhaustif, on aurait pu ajouter les travaux d'Hercule ! La présentation de ces 12 étoiles consolida le symbole dont on avait rédigé la définition en ces termes : « *La disposition en cercle fermé symbolise l'union, tandis que les étoiles brillant dans le ciel symbolisent l'espoir de nos nations* » (Rapport de l'Assemblée sur l'emblème, 21 septembre 1953).

Pour compléter cette histoire du drapeau et éviter toute polémique quant à la date officielle de l'adoption finale, il faut reconnaître que certains documents retiennent le 9 décembre 1955, d'autres le 8 décembre. L'explication en est très simple : la réunion des délégués des Ministres devait durer trois jours, et les textes étaient préparés et datés en conséquence. Or, cette session s'acheva au bout de deux jours et la décision fut donc prise réellement le 8 décembre. Voilà sans doute l'une des origines possibles de certaines versions « religieuses » que l'on vit fleurir dans plusieurs publications, trente ans plus tard, affirmant le « caractère marial » de l'emblème. Ma conviction intime est que, si ce rapprochement peut venir à l'esprit d'un catholique, cela ne décrit pas pour autant les origines réelles du drapeau européen que nous venons de rappeler. D'ailleurs, Paul M.-G. Lévy m'a confirmé un jour cette anecdote : en sortant de la séance au cours de laquelle la décision avait été prise, Léon Marchal se penche vers lui et lui dit : « *C'est formidable, nous venons de trouver la Corona Stellarum duodecim de l'Apocalypse* ». Ce rapprochement de la date du 8 décembre, fête de l'immaculée conception, et de la « Femme avec sur la tête une couronne de douze étoiles », pouvait effectivement faire l'objet d'une conversation personnelle entre deux catholiques, sans pour autant la transformer en une « vérité historique » sur l'origine du drapeau.

Je n'ai pas eu le temps de vérifier où et quand furent hissés les premiers drapeaux européens, mais, en revanche, ce que les Strasbourgeois doivent savoir, c'est que depuis le 21 octobre 1956, dans le beau vitrail de l'abside de la Cathédrale (détruit lors du bombardement de 1944), on retrouve les 12 étoiles dans l'auréole de la Vierge. Cette composition réalisée par Max Ingrand, à l'initiative du Conseil de l'Europe, fait référence très directement, cette fois, à la vision de Saint-Jean : « *Un grand signe apparut dans le ciel, une femme vêtue de soleil avec la lune sous ses pieds et sur sa tête, une couronne de douze étoiles...* ». (Apocalypse, Chapitre XII).

Du coup, on vit reflorir une « version mariale » assez fantaisiste : Schuman, Adenauer et De Gasperi seraient venus se recueillir devant le vitrail avant d'adopter le drapeau européen ! En dehors des aspects totalement invraisemblables de la procédure d'une telle « décision », il faut simplement rappeler deux repères dans le temps : la décision relative au drapeau a été prise *avant* la pause du vitrail et, de surcroît, De Gasperi est décédé en août 1954.

A des lecteurs alsaciens, j'aimerais préciser une ultime péripétie, d'abord parce que la scène se passe à Strasbourg et, ensuite, parce que le Président Pierre Pflimlin y joue un rôle décisif.

Aujourd'hui, le drapeau est commun à l'ensemble des institutions européennes, ce qui peut paraître bien naturel, mais ne le fut point durant plus de 25 ans ! Reprenons donc le fil, au printemps 1983, au moment où le Parlement européen vota une résolution préconisant l'adoption d'un drapeau pour la Communauté européenne, en fait, celui du Conseil de l'Europe. On imagine les freinages au sein des institutions européennes, où de surcroît les avis des parlementaires et les positions des Ministres ne coïncident pas nécessairement.

Une étape sera franchie en juin 1984, à Fontainebleau, lorsqu'au Conseil européen sera décidée la création d'un Comité pour promouvoir « l'Europe des citoyens ». Une série d'initiatives seront lancées, y compris celle d'adopter le drapeau à 12 étoiles (sous une forme rectangulaire) et de mettre un epsilon « E » à l'intérieur du cercle, ce qui constituait déjà une pratique de la Commission européenne. Un an plus tard, à Milan, le Conseil européen des chefs d'Etat et de Gouvernement approuve cette proposition. Le Parlement européen s'impatiente, fin 1985, et pousse à une décision, d'autant que le Conseil de l'Europe n'a plus d'objections à l'utilisation de son drapeau par la Communauté européenne.

Ayant constaté, au début de l'année 1986, que ce dossier peut maintenant être bouclé, la Commission européenne estime que le drapeau et l'hymne devraient enfin être mis en œuvre à l'occasion du 9 mai, jour anniversaire de la « Déclaration Schuman » ; restait un dernier point à trancher : le cercle des 12 étoiles, sans

éléments additionnels, ou bien, les 12 étoiles avec au centre un « E ».

L'épisode final s'est joué de la manière suivante : lors des sessions du Parlement européen à Strasbourg, les Présidents des trois institutions de la CEE (Parlement, Commission, Conseil des Ministres) tiennent des réunions informelles qui peuvent prendre la forme d'un déjeuner de travail. C'est dans ces conditions que se retrouvèrent en mars 1986, Hans van den Broeck, Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, Pierre Pflimlin et Jacques Delors. Chacune de ces personnalités était généralement accompagnée d'un ou deux proches collaborateurs, et ce jour-là, le Président du Parlement européen avait à ses côtés, Enrico Vinci, le Secrétaire général du Parlement, ainsi que votre serviteur, Directeur de Cabinet. C'est dire que la réunion était non seulement informelle mais quasiment intime, avec six personnes à table ! A la question de Jacques Delors : « on commence par quoi ? », le Président Pierre Pflimlin choisit d'emblée d'aborder la question désormais urgente du drapeau européen. « Quelle serait votre proposition ? », demande alors Jacques Delors qui a, dans sa serviette, un épais dossier préparé par les Services de la Commission. Réponse très précise de Pierre Pflimlin : « *Il faudrait adopter un seul drapeau, celui du Conseil de l'Europe, sans ajouter au centre ni "E", ni "P.E.", ni aucun autre signe distinctif* ». Et de commenter brièvement les raisons d'une telle solution qui, certes, comporte quelques inconvénients (évoqués dans les documents des experts) mais qui aurait l'immense avantage de favoriser (auprès de l'opinion publique) une perception simple et concrète de l'idéal d'unité européenne. Jacques Delors marqua son accord, en ne cachant pas à Pierre Pflimlin qu'il lui faudrait convaincre certains de ses collègues et les services compétents qui plaidaient notamment pour une « forme d'identité » des institutions. Le Président de la Commission tint parole et, après les décisions formelles au Conseil des Ministres, le 21 avril, le drapeau européen fut solennellement hissé devant le Berlaymont, Q. G. de la Commission, le 29 mai 1986.

L'hymne

Et tandis que montait dans le ciel bruxellois le drapeau étoile, l'Hymne à la Joie retentissait, chanté allègrement avec les paroles du poème de Schiller, texte original qui n'existe donc qu'en allemand... ce qui nous conduit à notre deuxième thème : l'histoire de l'Hymne.

Peut-être va-t-on un jour découvrir dans un grenier ou dans une vente aux enchères des partitions émouvantes composées dès l'été 1949, à la naissance du Conseil de l'Europe.

Par ailleurs, les Services d'information des institutions européennes ont sûrement conservé dans leurs archives quelques exemplaires d'œuvres musicales, composées souvent par des amateurs de talent et qui, peu à peu, furent soutenus par des associations culturelles, elles-mêmes relayées par les parlementaires de l'Assemblée consultative, en quête de « signes européens »⁶ en particulier, lors des cérémonies de la « Journée de l'Europe ».

Ce qui pourrait surprendre quelques bons esprits, c'est la découverte de quelques tentatives de cette nature, même à la CECA où quelques proches collaborateurs de Jean Monnet, en charge de l'information, étaient à l'écoute, sachant que la « Déclaration Schuman » n'était pas un simple « méli-mélo de charbon et d'acier », mais un extraordinaire projet politique. D'où l'intérêt porté à différentes formes de promotion de l'idéal européen vers le « grand public », les Foires et Expositions internationales pouvant en fournir d'excellentes occasions. Ainsi, dans les années 1958/1959, lors d'événements comme la Foire de Paris où la CECA avait un stand et à l'Exposition universelle de Bruxelles où la CECA avait un pavillon, on utilisa un disque réalisé par Michel Roversi sous le titre de « *L'hymne des Etats-Unis d'Europe* ». Détail piquant, cet hymne faisait partie du répertoire de la Garde républicaine et fut également joué par de nombreuses fanfares de mineurs. Bien entendu, le Service d'information de la CECA veillait à ce que ce disque ne puisse pas être confondu avec un hymne officiel.

En tout cas, au cours des années 1960, du côté du Conseil de l'Europe et, singulièrement au niveau de la « Conférence des pouvoirs locaux », on commence à s'impatienter de l'absence d'un chant européen pouvant être utilisé durant les manifestations locales et régionales de plus en plus nombreuses.

Là encore, un Strasbourgeois, René Radius, va jouer un rôle non négligeable, car en tant que Président de la

Commission de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux, il va être le rapporteur du projet d'hymne européen qu'adoptera l'Assemblée consultative au cours de l'été 1971. Une fois de plus, les choses avaient mûri sous la poussée de la base, c'est-à-dire des collectivités locales. En février 1971, M. Evers avait présidé une « Table ronde pour la relance de la Journée de l'Europe » et avait demandé à M. Radius de reprendre l'idée d'un hymne européen. Le 22 avril, la Commission des pouvoirs locaux examine ce dossier avec soin et arrive à deux conclusions : ne pas lancer de concours, en raison des difficultés de ce type d'exercice ; en revanche, il faudrait « consacrer » les débuts d'une tradition instaurée dans plusieurs cérémonies, en proposant l'Ode à la Joie, tirée de la 9^e symphonie de Beethoven.

La Commission des pouvoirs locaux ne perd pas de temps et adopte à l'unanimité le texte du rapport Radius, daté du 10 juin, et que l'adjoint au Maire strasbourgeois défendra avec succès en plénière. De ces 17 pages (une colonne en anglais, une colonne en français), je retiendrai les trois considérants introductifs :

1. Considérant l'adoption par le Comité des Ministres, en 1955, du drapeau de l'Europe et l'institution d'une Journée de l'Europe en 1964 ;
2. Considérant qu'il convient à présent de doter l'Europe en formation de son hymne, outre son emblème et sa Journée, à l'instar des symboles de nos Etats nationaux ;
3. Considérant qu'il convient de porter le choix sur une œuvre musicale représentative du génie de l'Europe et dont l'utilisation dans les manifestations à caractère européen constitue déjà l'ébauche d'une tradition.

Dans ce rapport très complet, René Radius, à travers son exposé des motifs, rappelle quelques points d'histoire ; l'un d'entre eux apporte une touche humaine que l'on trouve assez rarement dans ce genre de documents officiels. Le rapporteur précisait que c'est dès le 26 avril 1949 qu'une lettre était parvenue à P.-H. Spaak, « Premier Président d'Europe », et elle commençait ainsi : « *Permettez, je vous prie, à une maman ayant subi toutes sortes d'ennuis lors de la dernière guerre, y compris l'internement, de vous adresser sa 91^e chanson. Ce chant est un hymne qui est un appel à tous les êtres du monde qui désirent la paix - sans arrière pensée -, et qui songent à se grouper pour former les Etats-Unis d'Europe...* ». En annexe, Madame Jehanne-Louis Gaudet joignait texte et mélodie du « Chant de la paix », qui constitua la première pièce de ce volumineux dossier de l'hymne européen. En effet, tout au long des années suivantes, des propositions affluèrent sous forme de mélodies, partitions, orchestrations, et tandis que les auteurs s'impatientaient du sort réservé à leurs projets, les instances officielles reportaient les décisions ; pour être juste, il faut noter que l'attitude des parlementaires était généralement très positive et que le Comité des Ministres indifférent, voire réservé.

Parmi ceux qui étaient favorables, des préférences s'esquissaient peu à peu, les uns tirant argument de l'utilisation du « Te Deum » de M.-A. Charpentier dans le cadre de l'Eurovision, d'autres étaient satisfaits du final de la « Royal Fire Work Music » de Haendel, repris comme indicatif dans les émissions radiophoniques du Conseil de l'Europe, tandis que se multipliaient les suggestions en faveur de « l'Ode à la Joie » déjà utilisée lors de manifestations européennes. C'est cette pression qui, partant de la base, devait aboutir au rapport Radius et à la proposition formelle de l'hymne.

En fait, le Secrétaire général de l'époque, Lujo Tonjic joua un rôle important dans le sprint final qui s'acheva le 12 janvier 1972 par l'approbation du Comité des Ministres. Il avait certes pu compter sur l'appui constant de l'ancien Président de la Conférence des Pouvoirs Locaux, Jacques Chaban-Delmas, devenu Premier Ministre, car dans les ultimes discussions au niveau des Ministres, des réticences curieuses - parfois non formulées - vinrent compliquer un dossier qui paraissait d'une simplicité biblique : le choix de la base, relayé par l'Assemblée, c'est Beethoven ! Alors où est le problème ? Certes, certes, mais Beethoven est Allemand ; c'est donc un hymne d'origine allemande ! Et puis, il paraît que l'on prendrait l'interprétation de Herbert von Karajan ? Tiens, tiens ; il est Autrichien, et le Secrétaire général également !

Ce qui fait que les efforts de Lujo Tonjic, pour résoudre d'ultimes détails pratiques (protection des droits d'auteur, aspects fiscaux, etc), ont failli sombrer dans le sordide, alors qu'en principe tout se présentait bien, Herbert von Karajan se trouvant être un ami d'enfance ! N'étant pas musicologue, je ne vais pas approfondir

les implications de l'utilisation (et à quelles conditions) de l'arrangement pour le prélude de « l'Ode à la Joie », avec trois versions : pour piano, pour instruments à vent et orchestre symphonique. En revanche, dans la décision du Comité des Ministres du 12 janvier 1972, il faut bien constater que la musique (durée : 58 secondes) n'a pas de texte... et que cette question est toujours restée ouverte, même si, là encore, les institutions européennes ont été saisies de plusieurs propositions, qui devaient répondre à un besoin précis : faire chanter la joie, la paix, la fraternité à travers toute l'Europe, sur une même mélodie, en des langues différentes.

Par la voie des « questions écrites », des membres du Parlement européen interrogeaient régulièrement la Commission européenne sur ce point. Des recherches plus complètes pourraient se faire dans les archives à Bruxelles ; pour ma part, j'en avais gardé quelques traces et j'aimerais donc rappeler, à titre d'exemple, la question du député belge Ernest Glinne en 1987 et celle de M. Luis Guillermo Perinat Elio (Espagnol) en 1988, pressant la Commission de favoriser l'adoption d'un « texte unique pour l'hymne de la Communauté européenne ». M. Ripa di Meana, Commissaire italien, en charge de la culture répond que « la Commission mène une politique active pour promouvoir l'hymne européen » et qu'elle étudie en ce moment la manière de trouver une « solution appropriée » (au problème des paroles de l'hymne).

En 1990,- après la chute du mur de Berlin -, le député Lyndon Harrinson revient à la charge et s'exprime en ces termes : « *La Commission sait-elle que, dans le texte du poète Schiller, dont s'est inspiré Beethoven pour composer sa 9^e Symphonie, c'était à l'origine de "Freiheit schönes Götterfunken" qu'il était question, mais qu'en son temps, la censure a ensuite remplacé ces mots par "Freude schöner Götterfunken" ? La Commission n'estime-t-elle pas qu'il est temps de lever cet interdit vieux de deux siècles et de rétablir Schiller dans son droit ? Considérant les pas énormes qu'ont fait les peuples d'Europe vers la liberté en particulier au cours des derniers mois, ne conviendrait-il pas de donner aux Européens un hymne qui, dès l'origine, a été considéré comme un chant de dénonciation de toutes les formes de despotisme ou de dictatures ? Faut-il rappeler à la Commission que, lors de son concert de Noël à Berlin, Bernstein a utilisé pour désigner la 9^e Symphonie de Beethoven les termes originaux de l'œuvre de Schiller ? ».*

J'ai repris le texte intégral de ce parlementaire européen parce qu'il est intéressant à plusieurs titres : au-delà des questions pointues, et de nature historique, voire politique, adressées à la Commission, Lyndon Harrinson montre bien qu'il veut en découdre avec ces « gens de Bruxelles » ! Il ne s'agit plus du bruit des tondeuses à gazon et du camembert ; on demande, tout simplement à la Commission de corriger l'histoire, à partir de la Révolution de 1789, des espoirs de liberté suscités par Napoléon, puis de l'immense déception apportée par ce « tyran ».

A propos de déception, je pense que l'honorable parlementaire a pu la mesurer à l'aune de la réponse du Commissaire luxembourgeois, M. Dondelinger, responsable de l'information et de la culture, auquel les services avaient soumis un texte prudent faisant référence aux réponses de 1987 et 1988, attirant l'attention sur la procédure adoptée à l'origine par le Conseil de l'Europe (hymne sans texte) et concluant que « la Commission étudie le problème du texte, mais n'a pas pris position à ce sujet ».

A vrai dire, la polémique soulevée par le député Lyndon Harrinson concernant le texte de Schiller (qui aurait, un moment donné, substitué à la « liberté » la « joie ») se retrouve dans d'autres écrits d'historiens ou de musicologues. Certains ont même tenté de suivre à la trace les esquisses successives de la Symphonie de Beethoven entre 1792 et 1824, avec l'intention de les relier aux variations du contexte historique (les messages de la Révolution française ; les changements d'attitude à l'égard de Napoléon, etc.). La chose n'est pas facile, car il y a des imbrications de la musique (Beethoven) et du texte (Schiller) assez complexes. Sans vouloir pousser trop loin cette analyse, il est clair que l'on peut déceler chez Beethoven le côté « Marseillaise de l'humanité », selon l'expression d'Edgar Quinet, ce qui n'empêche pas le musicien, frappé de surdité, de transcender cette souffrance pour convier à la JOIE.

De même, peut-on découvrir chez Schiller des passages qui n'ont pas tellement de rapport avec la JOIE mais davantage avec la liberté, par exemple, cette strophe d'une première version, « *Délivrance des chaînes de la tyrannie ! Magnanimité pour le coupable ! Espérance au chevet des mourants ! Grâce sur l'échafaud* ».

Quoi qu'il en soit, Beethoven ne garda qu'un tiers environ du poème de Schiller qui est passé à la postérité sous cette forme :

Freude, schöner Götterfunken,
Tochter aus Elysium,
Wir betreten feuertrunken,
Himmlische, dein Heiligtum.
Deine Zauber binden wieder,
Was die Mode streng geteilt ;
Alle Menschen werden Brüder,
Wo dein sanfter Flügel weilt ;

Contrastant avec les lenteurs des autorités nationales et européennes, des parlementaires et des particuliers continuaient à harceler la Commission européenne de questions, parfois proposant des solutions à cette situation déplorable : si l'hymne est de plus en plus joué, son rayonnement est freiné du fait que les Européens ne peuvent pas le chanter dans leur langue.

Parmi les particuliers qui se sont donnés beaucoup de mal dans ce domaine, il faut certainement retenir le nom de Georges Picard et j'ai pu retrouver quelques coupures de presse qui permettent de reconstituer plusieurs années de démarches portées par la conviction qu'il faut faire participer les opinions publiques. L'union de l'Europe « se fera quand tous ses fils, ensemble, chanteront le même refrain ! » disait-il, en précisant que l'unité devait se faire dans la diversité, c'est-à-dire, dans les langues de chaque peuple.

Sous la forme d'un « Point de vue », le Monde de l'Education (juillet/août 1990) donna la parole à Georges Picard qui exposa tout un programme pour entraîner nos enfants à « penser européen », un rôle fondamental étant dévolu aux enseignants et à l'école. D'où son idée de traduire les strophes de Schiller dans toutes les langues, lui-même proposant une version française en ces termes :

Etincelle, ô ! Joie divine,
Jaillie des Champs Elysées,
L'allégresse nous anime
Pour ensemble y pénétrer.

Par ta magie sont unanimes
Des peuples jadis divisés,
Là où ton aile domine
Règne la fraternité.

Soyons unis comme frères
D'un baiser au monde entier,
Amis bâtissons une ère
De paix pour l'humanité.

Cet ingénieur retraité qui, à 80 ans, s'était lancé avec passion dans cette entreprise, a dû être bien déçu de l'absence d'initiatives concrètes, même si quelques lettres de félicitations et d'encouragement lui parvenaient de temps en temps. Il avait pourtant espéré qu'en l'an 2000 des millions d'écoliers chanteraient, dans leur langue, « L'Ode à la Joie », en se donnant la main... Peut-être a-t-il quand même su qu'au programme de la rencontre Kohl-Mitterrand à La Rochelle, le 21 mai 1992, la visite d'une école avait été l'occasion de chanter l'Hymne à la Joie en français et en allemand... « Le Chancelier avait les larmes aux yeux », nota un journaliste présent.

Et pourquoi ne pas terminer sur ce « fait divers » politique dont on peut sourire, mais les plus petits gestes liés à ces symboles d'unité, comme le drapeau et l'hymne, peuvent se révéler importants pour conforter un idéal européen, nourri de justice et de liberté, résolument orienté vers la solidarité et la paix, susceptible de rayonner la JOIE.

C'est, en tout cas, dans ces sentiments que nous nous trouvions au Congrès du Mouvement européen, en mai 1998, à la soirée du 50^e anniversaire du Congrès européen de mai 1948. Lorsque Yehudi Menuhin dirigea avec une allégresse communicative la 9^e Symphonie de Beethoven ! Environ 3 500 militants et près de 2 000 jeunes s'étaient réunis à La Haye pour appeler nos dirigeants politiques à plus d'imagination et plus d'audace, donc, à davantage d'Europe pour aborder ce XXI^e siècle ; un message qui n'a rien perdu de son actualité.

Résumé

Depuis quand et dans quelles circonstances l'hymne européen (le final de la 9^e symphonie de Beethoven) et le drapeau européen (12 étoiles d'or sur fond d'azur) sont-ils devenus les symboles officiels de l'Union européenne ? La gestation a duré longtemps, soumise à de multiples aléas et considérations politiques, jusqu'en 1986, date de leur adoption définitive.

Zusammenfassungen

Die entgültige Wahl der Finale der 9. Symphonie von Beethoven zur europäischen Hymne und der europäischen Fahne (12 Sterne auf blauen Grund) zu den offiziellen Symbolen der Europäischen Union wurde nach verschiedenen politischen Betrachtungen und Schwankungen im Jahre 1986 getroffen.

Summary

Since when, and under which circumstances, the European anthem (the final of Beethoven 9th symphony) and the European flag (12 golden stars on an azure background) became the official symbols of the European Union ? It was a slow ripening, subject to many political hazards and considerations, up to 1986 when it was definitively adopted.

- 1) *Dictionnaire des Symboles*, Robert Laffont, Bouquins, Ed. 1982, de Jean Chevalier et Alain Geerbrandt, 17^e réimpression, décembre 1997.
- 2) Dans une approche « œcuménique », on aurait même pu imaginer le début des festivités le 5 mai, « Journée de l'Europe », lancée par le Conseil de l'Europe, dès 1964, pour commémorer la date de la signature de son statut ; à Londres, le 5 mai 1949.
- 3) DUMOULIN (Michel). *Paul-Henri Spaak*, Préface d'Etienne Davignon, Editions Racine. 736 p
- 4) BICHET (Robert), *Le drapeau européen*, 35 p. (1985), LAGER (Carole), *L'Europe en quête de ses symboles*, Ed. Peter Lang, Collection « Euroclio » (1995). 125 p.
- 5) Paul M.-G. Lévy, *NDBA*, n° 24.
- 6) A la suite des Etats généraux des Communes d'Europe à Rome en septembre 1964, une « Etude de la symbolique européenne » fut confiée à Pierre Duclos. Maître de Conférence à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris ; elle est restée à l'état de manuscrit (1965).